



Procès-verbal de la rencontre entre la Direction et la Commission du
personnel de l'UNIL (CoPers)

Lundi 09 novembre 2015, 14h00, salle Herbette, Unicentre.

Présent(e)s

Mmes Nadine Richon
 Nathalie Chiva
 Nathalie Dongois
 Gabriela Cordone
 Agnieszka Soltysik Monnet
 Romaine Morard
 Isabelle Moinet

Aitor Gosende (prise du PV)

Excusé(e)s

Mmes Christine Mohr

M. Daniel Oyon
 Antoine Chollet

Ordre du jour

- 1) **CAMPUS POSTGRADE2**
- 2) **DECISION DU CONSEIL D'ETAT RELATIF AUX MESURES SALARIALES DE FIN D'ANNEE.....2**
- 3) **ELECTION DE LA COPERS : POINT DE SITUATION2**
- 4) **SUIVI DE LA PROBLEMATIQUE «TELETRAVAIL» SUITE AU QUESTIONNAIRE DE LA COPERS.....2**
- 5) **COMMENT AMELIORER LE PROGRAMME DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE3**

- 6) OFFRIR LA POSSIBILITE DE TRAVAILLER DEBOUT – MATERIEL APPROPRIE ...3
- 7) ACCORDS AVEC L'EPFL CONCERNANT LES PARKINGS.....4
- 8) ENQUETE DE LA COUR DES COMPTES SUR LE BIEN-ETRE A GEOPOLIS4

Accueil

1) Campus postgrade

La Direction :

D'ici l'été prochain, une nouvelle structure intra-universitaire dédiée à la relève académique sera mise en place.

Elle se traduira concrètement par un lieu virtuel offrant différents services, notamment l'organisation d'ateliers pour les doctorants, post-doc ou directeurs de thèses. Cette structure sera axée sur des aspects de carrière transversaux (académiques ou non-académiques). Elle sera aussi ouverte aux boursiers FNS.

2) Décision du Conseil d'Etat relative aux mesures salariales de fin d'année

La Direction :

Une baisse de revenu significative est prévue. Malheureusement, cette information est parvenue très tard. Cette baisse de revenu se traduira par le gel des doubles et triples annuités en 2015 et 2016, ainsi qu'une limitation des indemnités pour travaux spéciaux.

3) Election de la CoPers : point de situation

La Direction :

Il y a, actuellement, trois candidatures éligibles pour le PAT, deux candidatures pour le corps intermédiaire et un candidat pour le corps professoral. La Direction a décidé de prolonger le délai pour les candidatures au 03 décembre.

4) Suivi de la problématique «télétravail» suite au questionnaire de la CoPers

La CoPers :

Il est nécessaire d'avoir une convention-cadre pour le télétravail : énormément de gens renoncent car ils ne savent pas comment faire. La Direction pourrait-elle émettre une directive interne, indiquant qu'elle est favorable au télétravail quand c'est possible dans l'organisation du travail et du service, et donnant la marche à suivre pour y accéder ? Puis, dans un deuxième temps, offrir les moyens techniques permettant à ceux qui le désirent de travailler à distance.

La CoPers souligne que l'Université dispose des outils techniques nécessaires, car beaucoup de membres du corps enseignant, notamment, pratiquent le télétravail. La CoPers donne l'exemple du Centre Informatique : un des employés désireux de travailler à distance a clarifié les démarches nécessaires auprès de sa

hiérarchie. A partir de ce moment-là, la pratique du télétravail est devenue monnaie courante parmi les membres du CI.

La Direction :

Si la Direction est, sur le principe, favorable à la pratique du télétravail, elle précise que le télétravail ne peut pas être décrété de manière générale. Cela doit être modulé, évalué et adapté à chaque poste et en fonction des différents services.

5) Comment améliorer le programme de vaccination contre la grippe

La CoPers :

Alors que le médecin cantonal a donné un mandat au Centre de santé au travail (PMU), qui propose depuis quelques années cette vaccination à tout le personnel de l'Etat de Vaud intéressé – y compris celui de l'Unil – un service de l'UNIL a donné il y a trois ou quatre ans une fin de non recevoir pour des raisons que nous ignorons. Son personnel n'a pu, dès lors, être inclus dans ce programme de vaccination. Ceci sans que la CoPers alors ne soit en rien informée et c'est peut-être le plus dommage dans la mesure où le personnel était concerné.

En 2015, notre service Unisep a décidé de mener à bien ce programme par lui-même, mais a été totalement dépassé. L'idée serait de travailler avec l'infirmière à mi-temps à l'UNIL, Unisep et la CoPers pour étudier la possibilité de se mettre en lien avec une autre infrastructure (p. ex. le CHUV), afin d'obtenir le personnel et les doses de vaccins nécessaires pour tous les employés de l'UNIL qui le souhaiteraient.

La Direction :

Premièrement, la Direction tient à rappeler qu'elle est le seul interlocuteur pour la CoPers. En cas de question, celle-ci ne peut aller interroger des interlocuteurs externes tels la PMU.

Deuxièmement, la Direction rappelle qu'une vaccination demande énormément de personnel. De plus, parmi toutes les personnes inscrites lors de ce premier essai, 30% d'entre elles ne se sont finalement pas présentées le jour venu sans qu'on en connaisse les raisons.

La CoPers :

Il serait bon que la CoPers puisse être associée à l'évaluation et/ou à l'organisation le cas échéant d'un tel événement qui offre un service au personnel intéressé. Il faut espérer que l'an prochain cela se passe d'une manière plus transparente et efficace.

6) Offrir la possibilité de travailler debout – matériel approprié

La CoPers :

La CoPers souhaiterait qu'il y ait une ou deux tables modulables par service. Bien qu'il existe une procédure d'acquisition de ces biens mobiliers, la CoPers considère qu'un assouplissement du point 5.1 et 5.2 (« toute demande doit être validée par une infirmière et un certificat médical ») faciliterait l'acquisition du

matériel nécessaire. Cela afin de voir le problème en amont : certains collègues du PAT sont assis 40h par semaine. C'est une question de prévention. Romaine Morard indique que cela est possible dans son service et que cela facilite aussi l'échange et la discussion de groupe.

La Direction :

Il faut vraiment considérer ces acquisitions en fonction du service. Unisep fait déjà un travail d'ergonomie. La politique actuelle veut qu'Unisep se rende dans les différents services et propose des mesures adaptées aux besoins du personnel. La règle du certificat médical prévaut, car il faut commencer par équiper les personnes malades.

7) Accords avec l'EPFL concernant les parkings

La CoPers :

Plusieurs membres du personnel naviguent entre l'EPFL et l'Unil, et ce pour des raisons professionnelles (mandats externes). Pourtant, ceux-ci sont amendés dans l'entité externe. Est-ce que les accords pourraient empêcher cela ?

La Direction :

La Direction déploie une politique plus restrictive qu'à l'EPFL, et cela ne changera pas. Il n'est pas souhaitable que le personnel de l'EPFL vienne se parquer ici. De plus, l'EPFL est en train de s'aligner sur notre politique de parking. Enfin, cela constitue aux yeux de la Direction un faux problème : la distance à parcourir étant facilement réalisable à pied.

Pour toutes ces raisons, le statu quo demeure.

8) Enquête de la Cour des Comptes sur le bien-être à Géopolis

La CoPers :

Qu'en est-il de cette enquête et quand pouvons-nous espérer lire les résultats ?

La Direction :

Il s'agit, en fait, d'une enquête sur la *durabilité* des bâtiments. Ce n'est pas que Géopolis qui est concerné, mais un grand nombre de bâtiments de l'Etat. L'objectif ne portait donc pas précisément sur le bien-être, mais sur la durabilité dans ces bâtiments. Le résultat ne sera pas livré directement et la Direction souligne qu'elle était défavorable à cette démarche.

La séance est levée à 15 : 30